

Quels sont les objectifs du Service Civique ?

Le Service Civique a pour but de proposer à tous les jeunes de 16 à 25 ans, 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme, un cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

En dehors des missions à l'international, seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Pourquoi accueillir des jeunes en Service Civique ?

Accueillir des jeunes en Service Civique, c'est :

- Leur donner la possibilité de s'engager au service de la population,
- Mettre en oeuvre des projets renforçant la cohésion sociale sur le territoire,
- Permettre aux 16/25 ans d'acquérir ainsi une expérience qui leur sera utile.

Les volontaires en Service Civique apportent une dynamique complémentaire aux actions des collectivités



Pour toute demande d'informations, envoyez un message sur la boîte institutionnelle du dispositif :

service-civique44@ac-nantes.fr

L'équipe départementale du Service Civique est là pour vous :

- Informer sur le Service Civique,
- Conseiller sur le contenu de la mission à proposer au volontaire,
- Accompagner dans la constitution du dossier d'agrément,
- Répondre à tout autre questionnement relatif au Service Civique (le Service Civique et la lutte contre le décrochage scolaire, la formation civique et citoyenne, la formation des tuteurs...).



Accueillir des volontaires dans les collectivités...

C'EST SIMPLE !

faites le
Sauve

SERVICE CIVIQUE
DES JEUNES S'ENGAGENT POUR LA COLLECTIVITE

SERVICE JEUNESSE ENGAGEMENT SPORTS DE LA DSDEN DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Toutes les informations pratiques
SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR/JEUNES-VOLONTAIRES

Qu'est-ce que le Service Civique ?

Un engagement volontaire pour tous les jeunes **de 16 à 25 ans** 30 ans pour les jeunes en situation de handicap

Sur une période de **6 mois à 12 mois**

Pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation dans les domaines suivants :

- Culture et Loisirs
- Développement international et Action humanitaire
- Éducation pour tous
- Environnement
- Intervention d'urgence
- Mémoire et Citoyenneté
- Santé
- Solidarité
- Sports

Une durée de mission d'au moins **24 heures hebdomadaires**

Une indemnité mensuelle pour le volontaire de **473,04 €** versée par l'État plus **107,58 €** à la charge de l'organisme d'accueil

Un régime complet de protection sociale financé par l'État

Quelles sont vos obligations comme collectivités d'accueil ?

- **Un tuteur** pour chaque jeune : il est chargé d'assurer l'accompagnement et le suivi du volontaire dans la réalisation de sa mission. Le tuteur aura aussi pour mission de conseiller le jeune dans sa réflexion relative à son projet d'avenir.
- **Une formation civique et citoyenne** au cours des trois premiers mois de sa mission doit être proposée au volontaire en Service Civique. Plusieurs sessions sont proposées chaque mois.

Quelles missions proposer aux volontaires ?

Les volontaires en Service Civique interviennent en complément de l'action des agents des collectivités, sans s'y substituer.

Ainsi, les missions de Service Civique permettent de :

- Démultiplier l'impact d'actions existantes,
- Expérimenter et développer de nouveaux projets au service des usagers,
- Renforcer la qualité du service déjà rendu par les équipes,

En conclusion le volontaire peut être en position de :

- * **Accueillir** : rassurer et orienter les personnes dans leurs démarches,
- * **Co-animer** : co-animer des ateliers relatifs à diverses thématiques et proposer des sorties culturelles ou festives,
- * **Être à l'écoute** : susciter la parole des personnes accompagnées,
- * **Faire avec** : aider les usagers dans leurs démarches administratives ou dans leurs déplacements.

VOUS POUVEZ PAR EXEMPLE PROPOSER CES MISSIONS :

Accompagner des personnes isolées, âgées ou en difficulté sociale

Développer le lien intergénérationnel

- Rendre visite à des personnes âgées en foyer ou mais on de retraite pour passer un moment avec elles, lire, les accompagner sur l'écriture, échanger,
- Accompagner des personnes âgées dans le cadre d'activités ou de sorties quotidiennes,
- Participer à la préparation d'événements seniors et intergénérationnels,
- Collaborer avec les travailleurs sociaux dans l'accompagnement des personnes en difficulté sociale...

Être ambassadeur d'éco-gestes citoyens

Dans une démarche « éco-responsable » auprès des habitants d'un quartier ; Ils organisent des opérations de sensibilisation ou mettent en place des animations destinées à favoriser l'adoption « des bons gestes de tri » , par exemple.

Témoignage de la Mairie de St Herblon sur l'environnement : Collaborateur de l'inventaire communal de la biodiversité.

« Le champ de la protection de la nature est particulièrement propice à des engagements enthousiastes de jeunes passionnés, pour faire le lien entre les habitants, les élus compétents, les associations, les ouvriers municipaux sur le terrain... Bénéficiez pour votre projet des expériences pilotes déjà conduites par des collectivités du département :

- *Poursuivre la démarche des atlas de la biodiversité,*
- *Faire l'inventaire des données existantes sur les espèces, de la faune et de la flore, éventuellement protégées,*
- *Mener l'inventaire des haies et couloirs de la biodiversité pour mettre à jour le PLU,*
- *Recenser les mares et proposer un guide pratique de leur entretien avec Bretagne vivante,*
- *Suivre les populations de migrateurs et d'hirondelles avec la LPO... »*

Témoignage de la Mairie de St Sébastien sur Loire sur la politique jeunesse de la commune : Collaborateur du Projet Jeunesse de Territoire

« La mairie de Saint Sébastien, en collaboration avec le service jeunesse du Conseil Départemental 44, a mis en œuvre un Projet Jeunesse de Territoire en 2012.

Les objectifs de ce projet sont principalement de réfléchir à l'échelle du territoire communal aux problématiques d'insertion sociale, éducative et culturelle des adolescents et jeunes adultes (16 à 25 ans), en essayant d'y apporter des réponses innovantes et locales.

Dans le cadre de ce projet, la Ville a déjà accueilli deux jeunes en service civique, pour :

- *Aller vers les jeunes de la commune et notamment des plus éloignés ;*
- *Prendre en charge le recensement des attentes et des besoins à travers la conduite d'un diagnostic jeunesse ;*
- *Participer à la construction et la réalisation des premières actions du PJT, notamment l'organisation du premier « Forum des Initiatives Jeunesse » (1er juin 2013) ;*
- *Promouvoir les actions du PJT auprès des jeunes de la commune, via des relais locaux (associatifs notamment).*

L'apport des jeunes en Service Civique sur cette mission a été déterminant pour obtenir l'adhésion des jeunes de la commune. Ainsi, plus du 1/3 des jeunes de la tranche d'âge ciblée (soit 900 jeunes) ont été contactés à travers la réalisation du diagnostic jeunesse. »

Faire vivre les liens sociaux dans les espaces publics

Mener des actions de prévention et de promotion de la santé publique

dans les écoles, les accueils de loisirs, sur les temps périscolaires...

Quelles sont les démarches pour accueillir des volontaires ?

Un agrément est requis pour accueillir des volontaires en Service Civique.

Le dossier de demande d'agrément, sous forme dématérialisée est accessible en ligne sur le site www.service-civique.gouv.fr.

Votre demande devra être accompagnée d'une délibération (prévoyant l'accueil de personnes volontaires au sein de votre collectivité).

Si votre demande d'agrément répond bien aux principes du Service Civique, l'agrément de Service Civique vous sera délivré par le préfet de département.

Cet agrément mentionnera le nombre de volontaires que vous êtes autorisé à accueillir et les missions qu'ils accompliront.

Une fois l'agrément obtenu, comment trouver un volontaire ?

Le site www.service-civique.gouv.fr permet de mettre en relation les collectivités ou organismes agréés souhaitant accueillir des volontaires et les jeunes désirant accomplir un engagement de Service Civique.

Toutes les missions de Service Civique doivent être publiées sur le site.

Tous les jeunes, y compris ceux de la collectivité peuvent s'y inscrire. Le choix de la ou du volontaire appartient à la collectivité.